



FORMATION
FCL 1.028/1.200
ANGLAIS AERONAUTIQUE





FORMATION FCL 1.028/FCL1.200

MISE EN PLACE DES FORMATIONS DES COMPETENCES LINGUISTIQUES

Information importante à l'attention des pilotes qui bénéficient jusqu'au 4 mars 2011 de la compétence linguistique en langue anglaise FCL 1.028 au titre de dispositions transitoires et qui n'ont pas encore réussi leur premier contrôle.

Il ne leur reste moins qu'1 an pour satisfaire à ce contrôle avant le 5 mars 2011.

Le nombre de tentatives n'étant pas limité, il est conseillé aux pilotes de passer le contrôle sans tarder afin d'écartier le risque de perdre cette compétence faute de places dans les centres ou si des impératifs personnels ou professionnels imprévus ne leur permettraient pas d'être disponibles aux dates des sessions programmées avant mars 2011.

Un contrôle FCL1.028 peut être passé soit dans un centre DGAC ou soit dans un « LPO » organisme approuvé par la DGAC

A l'issue de ce premier contrôle, la durée de validité de la compétence linguistique est valable :

- 3 ans à compter de la date de réussite au contrôle pour le niveau
- 6 ans à compter de la date de réussite au contrôle pour le niveau 5

LES EXIGENCES INTERNATIONALES

Pour renforcer le niveau de sécurité de l'aéronautique civile, le Conseil de l'OACI a adopté le 5 mars 2003 l'amendement n°164 qui a introduit dans l'annexe 1 à la convention relative à l'aviation civile internationale des exigences nouvelles portant notamment sur les compétences linguistiques des membres d'équipage de conduite.

Ainsi, à compter du 5 mars 2008, pour pénétrer dans un espace aérien les pilotes d'un aéronef devront justifier d'un niveau d'expression et de compréhension suffisants de la langue utilisée dans les communications radiotéléphoniques. Les titulaires d'une licence de pilote d'aéronef devront avoir sur leur licence une mention de leur compétence linguistique, et celle-ci devra être maintenue en état de validité pour l'exercice de leur profession.

Au 5 mars 2008, le niveau 4 (*opérationnel*) est le minimum exigé pour les pilotes, y compris pour les pilotes titulaires d'une licence avant cette date.



L'OCAI a défini une échelle d'évaluation de ces nouvelles compétences linguistiques et une durée de validité. Cette échelle d'évaluation comprend 6 niveaux :

- 1) Préliminaire
- 2) Elémentaire
- 3) Pré-fonctionnel
- 4) Opérationnel – Le Niveau 4 est le minimum exigé pour les pilotes et valable pour 3 ans
- 5) Avancé – Valable pour 6 ans
- 6) Expert – Valable à vie.

Le pilote devra satisfaire un contrôle périodique après 3 ans (niveau 4) et 6 ans (niveau 5) pour la prorogation de cette compétence linguistique.

Le niveau de compétence linguistique est déterminé à partir des notes obtenues aux épreuves :

Le niveau 4 est attribué si la note est au moins égale à 10

Le niveau 5 est attribué si la note est au moins égale à 14

Le niveau 6 est attribué si la note est au moins égale à 18

(rappel : toute note inférieure à 10 est éliminatoire)

FCL1.200 : Présentation de l'Examen

Déroulement de l'examen

Votre examen se déroulera en quatre parties : le questionnaire à choix multiple, l'écoute de bande, et le vol fictif. L'examen sera précédé d'un briefing sur le déroulement de l'épreuve et le maniement du matériel.



Questionnaire à choix multiple

L'épreuve se présente sous la forme d'un questionnaire à choix multiple de dix questions. Munissez-vous d'un crayon à bille ou d'un feutre fin de couleur noire.

Sur la feuille de réponses, vous devrez cocher d'une croix une seule réponse : A, B, C ou D, qui correspond le mieux à chaque question, sinon celle-ci vous sera décomptée comme fausse.

Les dix questions sont en français. Les documents de référence utilisés, en langue anglaise, sont notamment des manuels de vol, des manuels d'exploitation, des informations météorologiques, des données de plans de vol de la circulation aérienne, des NOTAM, des cartes aéronautiques ainsi que des documents associés. L'épreuve est destinée à vérifier l'aptitude du candidat à lire, comprendre et utiliser des documents rédigés en langue anglaise relatifs à l'exécution d'un vol.

Cette épreuve a une durée maximum de 15 minutes, elle est notée de 0 à 20.

Ecoute de bande

L'épreuve consiste à écouter et retranscrire des éléments de la bande sonore (neuf messages du contrôle aérien et un ATIS ou VOLMET).

Cette épreuve a une durée maximale de 15 minutes, et est notée de 0 à 20

Vol fictif

Les candidats travaillent en binômes.

L'épreuve se déroule entièrement en anglais; elle consiste en une série d'échanges entre le candidat ayant le rôle du pilote, et l'examineur celui d'un organisme du Contrôle de la Circulation Aérienne, au cours d'une phase d'un vol fictif.

A l'issue du vol, le binôme ouvrira une enveloppe dans laquelle il trouvera une phrase d'urgence ou de situation inhabituelle rédigée en français, qu'il devra énoncer en anglais au premier candidat. Celui-ci devra annoncer en anglais la situation au contrôle.

A la fin de l'épreuve, la compétence linguistique aéronautique du candidat est déterminée définitivement après délibération des deux examinateurs. Son aptitude est jugée en fonction de sa capacité à s'exprimer sans ambiguïté dans un langage aéronautique cohérent et compréhensible.

Cette épreuve a une durée maximale de 25 minutes, et est notée de 0 à 20.



Résultats

Toute note inférieure à 10/20 à l'une des trois épreuves est éliminatoire. Le candidat qui totalise au moins 30 points sur l'ensemble des trois épreuves est déclaré reçu à l'examen d'aptitude à la langue anglaise FCL1.200. Il reçoit une attestation de réussite.

Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone. La liste des candidats reçus est affichée au centre d'examen d'ORLY et chaque candidat peut consulter son résultat sur le site Internet de la DGAC. Par ailleurs, chaque candidat reçoit individuellement une notification de résultat.

Contrôle de compétence linguistique (FCL 1.028) IFR/VFR

Déroulement de l'examen

Votre examen se déroulera en trois parties : l'écoute de bande, et le vol fictif. L'examen sera précédé d'un briefing sur le déroulement de l'épreuve et le maniement du matériel.
Ecoute de bande

L'épreuve consiste à écouter et retranscrire des éléments de la bande sonore (neuf messages du contrôle aérien et un ATIS ou VOLMET).

Cette épreuve a une durée maximale de 15 minutes, et est notée de 0 à 20

Vol fictif

Les candidats travaillent en binômes.

L'épreuve se déroule entièrement en anglais; elle consiste en une série d'échanges entre le candidat ayant le rôle du pilote, et l'examineur celui d'un organisme du Contrôle de la Circulation Aérienne, au cours d'une phase d'un vol fictif.

A l'issue du vol, le binôme ouvrira une enveloppe dans laquelle il trouvera une phrase d'urgence ou de situation inhabituelle rédigée en français, qu'il devra énoncer en anglais au premier candidat. Celui-ci devra annoncer en anglais la situation au contrôle.

A la fin de l'épreuve, la compétence linguistique aéronautique du candidat est déterminée définitivement après délibération des deux examinateurs. Son aptitude est jugée en fonction de sa capacité à s'exprimer sans ambiguïté dans un langage aéronautique cohérent et compréhensible.

Cette épreuve a une durée maximale de 25 minutes, et est notée de 0 à 20.



Résultats

Toute note inférieure à 10/20 à l'une des trois épreuves est éliminatoire. Le candidat qui totalise au moins 30 points sur l'ensemble des trois épreuves est déclaré reçu à l'examen d'aptitude à la langue anglaise FCL1.200. Il reçoit une attestation de réussite.

Le résultat est communiqué par l'examineur après l'examen.

Durée des Stages

Une Journée (6 heures)

Deux jours (12 heures)

Trois jours (18 heures)

Nombre des participants

Minimum 6 personnes

Maximum 12 personnes

Lieu des Stages

Toulouse

Cannes

Tours

Valenciennes

Mulhouse





PROGRAMME DU STAGE

Révision des règles de grammaire de la langue anglaise

Questionnaire à choix multiple (FCL1.200 uniquement)

Ecoute de bandes

Vol fictif

Phrases d'urgence

Communication en équipage

Durant cette période, les stagiaires seront entraînés par les professionnels de l'aéronautique expérimentés d'origine « anglo Saxonne »

PRIX DES STAGES

Une journée 190€

Deux jours 275€

Trois jours 350€

La journée de formation se déroule de 09h30 à 12h30h et de 14.00h à 17.00h

BFS France porte le numéro 31 59 06950 59 d'agrément de formation de préfecture de la région Nord-Pas de Calais





Dates des Formations 2010

<u>TOULOUSE</u>	<u>Une Journée</u>	<u>Une Journée</u> <u>(FCL 1.023 VFR)</u>	<u>Deux Jours</u>	<u>Trois Jours</u>
13/09		xx		xx
14/09	xx			xx
15/09				xx
16/09			Xx	
17/09			Xx	
4/10				xx
5/10	xx			xx
6/10				xx
7/10			Xx	
8/10			Xx	
8/11		xx		
15/11				xx
16/11	xx			xx
17/11				xx
18/11			Xx	
19/11			Xx	
6/12				xx
7/12	xx			xx
8/12				xx
9/12			Xx	
10/12			Xx	



<u>MULHOUSE</u>	<u>Une Journée</u>	<u>Une Journée</u>	<u>Deux Jours</u>	<u>Trois Jours</u>
<u>FORMATION VFR</u>		<u>(FCL 1.028 VFR)</u>		
4/10		xx		
8/11		xx		
22/11		xx		
<u>CANNES + MULHOUSE IFR</u>	<u>Une Journée</u>	<u>Une Journée</u>	<u>Deux Jours</u>	<u>Trois Jours</u>
		<u>(FCL 1.028 VFR)</u>		
27/9				xx
28/9	xx			xx
29/9				xx
30/9			Xx	
1/10			Xx	
2/11				xx
3/11	xx			xx
4/11				xx
5/11			Xx	
6/11			Xx	
8/11		xx cannes		
29/11				xx
30/11				xx
1/12				xx
2/12			Xx	
3/12			Xx	
<u>TOURS + VALENCIENNES</u>	<u>Une Journée</u>	<u>Une Journée</u>	<u>Deux Jours</u>	<u>Trois Jours</u>
		<u>(FCL 1.028 VFR)</u>		

20/9				xx
21/9	xx			xx
22/9				xx
23/9			Xx	
24/9			Xx	
4/10		xx		
18/10				xx
19/10	xx			xx
20/10				xx
21/10			Xx	
22/10			Xx	
8/11		xx		
15/11				xx
16/11	xx			xx
17/11				xx
18/11			Xx	
19/11			Xx	
6/12		xx		



CONDITIONS GENERALES D'ENSEIGNEMENT

Entre

Monsieur ou Madame, Mademoiselle

Et

BFS France SARL : Aérodrome de Valenciennes Denain Z.I N°2 59121 Valenciennes - Prouvy

La présente convention définit les conditions de prestation d'enseignement dispensée par BFS France SARL. L'enseignement sera dispensé dans la ville indiqué dans le formulaire d'inscription ou autre si précisé.

DEROULEMENT DU STAGE

1. BFS France SARL se réserve le droit de modifier à tout moment, en cas de nécessité, l'organisation du programme d'enseignement prévu en début de stage.
2. Durant le stage, les stagiaires sont soumis au règlement intérieur de BFS France SARL notamment en matière de sécurité, de discipline et d'horaires.
3. Les stagiaires sont placés sous l'autorité du Responsable pédagogique de BFS France SARL

ANNULATION - DESISTEMENT

1. En cas de nécessité, BFS France SARL se réserve la possibilité avec un préavis **de 3 jours d'annuler ou de reporter le stage notamment au motif que pour un stage le minimum de 6 participants pour ouvrir ce stage n'est pas atteint.**
2. En cas de désistement du stagiaire, la somme versée lors de son inscription reste acquise à BFS France SARL et le stagiaire aura la possibilité de la reporter sur le prochain stage.
3. En cas de désistement en cours du stage, aucune demande de remboursement des sommes versées par le stagiaire ne pourra être prise en compte.

Je soussigné..... déclare avoir pris connaissance des termes de la présente convention et en accepter toutes les dispositions. J'ai pris bonne note que mon inscription et le règlement doivent parvenir impérativement 15 jours avant la date de début de session choisie.

Fait à.....

Le.....

Signature BFS France SARL

Signature Stagiaire



